



# LA GAZETTE DE MIRABEL

## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Crédit photo : Yves Pella



**FAITES  
LA UNE !**

Envoyez-nous  
votre plus belle  
photo de Mirabel  
[communication@  
mairie-mirabel.fr](mailto:communication@mairie-mirabel.fr)

### MUNICIPALITÉ

- Le mot du Maire
- Les conseils municipaux
- Le budget 2026
- Les commissions
- Le plan travaux

### LA VIE DE LA COMMUNE

- Le CCAS
- Mirabel commune agricole
- Se rencontrer
- L'agenda

### INFOS

- Salles des fêtes et nouvelle mairie
- Projet agrivoltaïque
- Tri sélectif - bonnes pratiques

N° 1 - juin 2026

16 pages - tirage à 450 exemplaires

# LE MOT DU MAIRE

Crédit photo : Edouard Eyrollet



## 100 JOURS POUR ORGANISER L'EQUIPE ET PRENDRE EN MAIN LES DOSSIERS

Le 15 mars dernier lors du premier tour des élections municipales, vous êtes très nombreux à vous être déplacés. Par votre vote, vous nous avez exprimé votre confiance et je tiens au nom de l'équipe municipale nouvellement élue à vous en remercier chaleureusement.

Au-delà de la confiance témoignée, c'est avant tout et surtout un devoir et une responsabilité que vous nous avez confié : devoir de transparence, d'exemplarité et d'honnêteté envers la tâche qui nous attend, responsabilité devant les décisions qui devront être prises avec pour seul objectif : l'intérêt de la commune.

Un peu plus de 100 jours après notre prise de fonction, comme nous nous y étions engagés, voici le premier numéro de notre magazine biannuel : La Gazette de Mirabel. L'objectif de cette gazette est de vous informer de la vie de la commune.

Nous vous proposons dans cette première édition un retour sur les faits marquants des quatre premiers

conseils municipaux, une présentation (composition et feuille de route) de chaque commission thématique mise en place avec un focus sur les travaux identifiés et envisagés pour 2026, sur la communication (nouvelle identité visuelle, page Facebook, rencontre avec les administrés), sur les finances et sur l'activité agricole dans notre commune.

Vous trouverez également un retour sur la première réunion du C.C.A.S. et des actions envisagées, un état d'avancement du projet agrivoltaïque, un rappel concernant la gestion des déchets ainsi que l'agenda estival (retour du camion pizza début juillet).

Enfin, dans un souci de transparence, vous trouverez un état des lieux du projet de la nouvelle salle des fêtes et mairie, projet à l'arrêt depuis plus de 2 ans maintenant.

Je vous souhaite bonne lecture et au nom de toute l'équipe municipale un bel été et de bonnes vacances.

**Christopher Martaresche**  
Maire de Mirabel

### MAIRIE

#### Mairie de Mirabel

92 chemin des Auches  
07170 MIRABEL

Tél. 04 75 36 72 02

secretariat@mairie-mirabel.fr

|          |           |
|----------|-----------|
| Lundi    | 14h à 16h |
| Mardi    | 14h à 16h |
| Mercredi | 9h à 12h  |
| Jeudi    | 9h à 12h  |
| Vendredi | 9h à 12h  |
| Samedi   | Fermé     |
| Dimanche | Fermé     |



# CONSEILS MUNICIPAUX

## LES FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Depuis le mois de mars, le conseil municipal s'est réuni à quatre reprises pour entériner un certain nombre de décisions clés pour le début de ce mandat. De nombreux points administratifs liés au changement d'équipe sont incontournables.

### VENDREDI 20 MARS

Le nouveau conseil municipal de Mirabel a tenu sa première réunion le vendredi suivant les élections. Christopher Martaresche a été officiellement installé en tant que maire de la commune. Au cours de cette séance, trois adjoints ont été nommés : Tony Nury, Marie Thizeau et Raphaël Germain.

L'émotion était également au rendez-vous lorsque Gilbert Marcon, maire de Mirabel pendant 18 ans, a remis symboliquement les clés de la mairie à son successeur. Un moment salué par les applaudissements du conseil municipal et du public venu nombreux.

### VENDREDI 2 AVRIL

Ce second conseil municipal a été centré sur les décisions obligatoires à prendre en début de mandat.

Les indemnités du maire et des trois adjoints ont été fixées sans augmenter l'enveloppe allouée lors de la précédente mandature.

Le conseil municipal a aussi voté les délégations accordées au maire et fixé le montant des droits à la formation des élus.

Enfin, le conseil municipal a procédé à l'élection du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après avoir fixé le nombre de ses membres à huit. Le maire en est le président. Sont élus :

Yves MILES  
Clémence LOYRION  
Catherine DELAVEAU  
Catherine MATHON-DEROCLES  
Isabelle PETIT-JEAN  
Chantal BALLE  
Gaëlle MARTINY  
Laëtitia SPRUYTTE-BOYENVAL

### MARDI 28 AVRIL

Une grande partie de ce conseil municipal a été dédiée à la présentation et au vote du budget de la commune pour 2026 et du budget annexe assainissement 2026. L'ensemble des travaux d'investissement prévus a été détaillé à cette occasion. Vous trouverez dans ce bulletin une présentation détaillée du budget primitif.

### VENDREDI 5 JUIN

Un premier conseil municipal spécial a permis d'élire à l'unanimité les trois délégués titulaires et les trois délégués suppléants pour les élections sénatoriales. Ces élections se dérouleront le 27 septembre 2026.



Premier conseil municipal de la mandature  
Election du maire et de ses adjoints

Un second conseil municipal, consacré aux affaires courantes de la commune, a ensuite entériné la création de sept commissions municipales, dont vous trouverez la présentation détaillée dans ce bulletin.

Les élus ont également adopté le règlement intérieur définissant les modalités relatives aux questions orales en conseil municipal.

Enfin, plusieurs décisions ont porté sur des travaux de voirie et de sécurisation concernant les secteurs des Avias, du chemin des Guiniberts et du Chade.

## LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

**Ces instances participent au bon fonctionnement de la commune en garantissant le respect des règles administratives ou en assurant le lien avec les services de l'État, notamment la préfecture.**

### La commission de contrôle des listes électorales

- Vérifie les inscriptions et radiations sur les listes électorales
- Composition spécifique (élus et administrés selon les règles nationales)

### La commission communale des impôts directs (CCID)

- Donne un avis sur les bases fiscales locales
- Est composée de contribuables de la commune
- Ses membres sont proposés par la commune, mais nommés par l'administration fiscale

### La commission d'appel d'offres (CAO)

- Intervient lorsque la commune doit choisir une entreprise pour réaliser des travaux ou fournir des services importants.
- Examine les offres reçues, vérifie qu'elles respectent les règles, puis propose l'entreprise la plus adaptée (prix, qualité, délais)

# COMMISSIONS

Les commissions thématiques sont au nombre de sept. Ce sont des groupes de travail qui ont la responsabilité de traiter un des périmètres de la gestion de la commune. Elles sont composées d'élus volontaires. Le maire en est, par principe, le président et un élu, le vice-président.

## COMMUNICATION ET INFORMATIQUE



### COMPOSITION

- Christopher Martaresche - Président
- **Jean-Louis Gaud - Vice-président**
- Marion-Peggy Haye
- Clémence Loyrion
- Raphaël Germain

### MISSIONS

- Créer et animer la page Facebook de la commune
- S'occuper du site internet (évolution, contenu, etc.)
- Créer et diffuser un bulletin municipal
- S'assurer que les informations essentielles de la commune sont relayées dans la presse locale
- Gérer les contrats des prestataires informatiques
- Assurer la mise à disposition pour l'équipe municipale des outils informatiques nécessaires à son action.



Absent sur la photo : Raphaël Germain

Vous souhaitez nous contacter ?  
Envoyez nous un message à  
[communication@mairie-mirabel.fr](mailto:communication@mairie-mirabel.fr)

## FINANCE ET BUDGET



### COMPOSITION

- Christopher Martaresche - Président
- **Marie Thizeau - Vice-présidente**
- Valérie Audigier-Duprat
- Jean-Louis Gaud
- Tony Nury

### MISSIONS

- Élaborer le Budget Primaire
- Analyser le Compte Administratif
- Arbitrer les demandes : évaluer les besoins des autres commissions (travaux, école, associations) et prioriser les dépenses selon les capacités réelles du village.
- Proposer le maintien ou l'évolution des taux des taxes locales.



## CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE, TOURISME ET URBANISME



### COMPOSITION

- Christopher Martaresche - Président
- **Charlène Eyrolet - Vice Présidente**
- Marie Thizeau
- Catherine Delaveau
- Catherine Mathon-Derocles
- Yves Milesi
- Guillaume Langlois

### MISSIONS

- Soutenir l'entretien et la restauration du patrimoine communal (église, fontaines, etc.)
- Mettre en valeur le patrimoine historique et rural
- Promouvoir la transmission de la mémoire locale
- Valoriser les atouts locaux (paysages, patrimoine, itinéraires)
- Développer des parcours de découverte
- Améliorer l'accueil des visiteurs
- Assurer la coordination avec l'office de tourisme Berg et Coiron
- Faire le lien avec les associations de sauvegarde du patrimoine
- Soutenir les initiatives locales (hébergements, événements)
- Suivre les documents d'urbanisme (PLUI, carte communale, etc.)
- Donner un avis sur les demandes d'urbanisme (permis de construire, etc.)
- Travailler sur l'organisation des espaces et veiller à la cohérence avec les projets d'urbanisme
- Travailler à l'aménagement des espaces publics
- Tenir un agenda des événements de l'année



Absent sur la photo : Guillaume Langlois

- Réviser le tarif des locations des logements communaux, de la salle d'animation rurale et des concessions du cimetière.
- Construire le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- Gérer la dette et contrôler l'autofinancement
- Suivre les dépenses courantes
- Vulgariser les chiffres complexes pour que l'ensemble du Conseil Municipal vote en toute connaissance de cause.

# COMMISSIONS

## AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, ENERGIES RENOUVELABLES ET ECONOMIE



### COMPOSITION

- Christopher Martaresche - Président
- **Didier Boyrel - Vice-président**
- Tony Nury
- Catherine Mathon-Derocles
- Marion-Peggy Haye
- Romain Loiselet
- Raphaël Germain
- Valérie Audigier-Duprat



### MISSIONS

- Faire l'interface entre la commune et les agriculteurs
- Suivre et veiller à la préservation des terres agricoles
- Soutenir les projets agricoles locaux
- Veiller à la qualité du cadre de vie et à la préservation des ressources naturelles.
- Faire le lien avec le SIDOMSA pour la gestion des déchets
- Soutenir les actions de prévention des risques (incendies, inondations)
- Étudier les projets d'énergies renouvelables et leur cohérence avec les enjeux communaux
- Sensibiliser les habitants à la réduction des consommations énergétiques
- Soutenir les commerces de proximité et accompagner l'installation de nouvelles activités
- Valoriser les productions locales.

## VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE ARTS ET CULTURE



### COMPOSITION

- Christopher Martaresche - Président
- **Raphaël Germain - Vice-président**
- Charlène Eyrolet
- Catherine Delaveau
- Marie Thizeau



### MISSIONS

- Assurer la liaison avec les différentes écoles dans lesquelles les enfants de Mirabel sont scolarisés.
- Échanger avec les familles des enfants de Mirabel.
- Établir et gérer les conventions avec ces écoles
- S'assurer du bon fonctionnement de la prestation de transport scolaire
- Participer aux conseils d'école
- Soutenir les projets pédagogiques
- Mettre en place des espaces ou activités pour les jeunes
- Soutenir les initiatives des adolescents
- Mener des actions pour sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et la gestion de la commune
- Faire le lien avec les structures jeunesse du territoire
- Etablir et gérer les conventions avec les associations sportives



### COMPOSITION

- Christopher Martaresche - Président
- **Yves Milesi - Vice-Président**
- Catherine Mathon-Derocles
- Marion-Peggy Haye
- Clémence Loyrion

### MISSIONS

- Accompagner les associations locales (logistique, matériel, salles, etc.)
- Assurer la gestion de la salle d'animation rurale
- Étudier et proposer l'attribution des subventions
- Faciliter la création de nouvelles associations
- Favoriser l'engagement des habitants (bénévolat, initiatives locales, etc.)
- Organiser des événements culturels
- Développer des partenariats culturels (intercommunalité, structures culturelles)
- Coordonner le calendrier des événements

# COMMISSIONS

## VOIRIE, RÉSEAUX ET TRAVAUX



### COMPOSITION

- Christopher Martaresche - Président
- **Tony Nury - Vice-Président**
- Raphaël Germain
- Marion-Peggy Haye
- Didier Boyrel
- Romain Loiselet
- Guillaume Langlois

### MISSIONS

- Organiser le développement de la commune de manière cohérente et maîtrisée.
- Assurer l'entretien et l'amélioration des routes communales
- Sécuriser les déplacements (piétons, vélos, zones sensibles)
- Aménager les espaces publics (places, chemins, stationnement, signalisation)
- Gérer les chemins ruraux
- Assurer la liaison avec le SIVOM "Olivier De Serres" (eau potable, assainissement)
- Suivre les réseaux d'électricité, d'éclairage public et anticiper les travaux nécessaires
- Veiller à la qualité et la continuité des services
- Identifier et prioriser les travaux d'entretien des bâtiments communaux, voirie et équipements
- Suivre les chantiers (planning, budget, entreprises)
- Prévenir les risques (glissements de terrain, ruissellement, etc.)

#### Village - Eté 2026

Reprise du portail du cimetière.

#### Village - Eté 2026

##### Début des travaux fin juin

Installation de toilettes publiques près du parking, à l'entrée du village.  
Investissement 60k€

#### Les Avias

##### En projet pour 2026

Sécurisation de la falaise.

#### Route de Saint Gineys et chemin des rochers - En projet pour 2026

Purges de chaussées.

La purge de chaussée est une opération consistant à évacuer la partie dégradée d'une structure de chaussée pour la remplacer par une structure saine.

#### Le Chade

##### En projet pour 2026

Reprise de la chaussée en béton au niveau du chemin du Chade.

#### Baume de Bouze - Terminé

Reconstruction du chemin (400m) pour un investissement de 28K€.



#### La Sauzède

##### En projet pour 2026

Reprise de la chaussée sur la partie nord.

#### Les Guiniberts

##### En projet pour 2026

Renforcement de murs.

#### Tarnondette

##### En projet pour 2026

Reprise de la chaussée au départ du chemin de Tarnondette.

Des reprises ponctuelles seront réalisées au cours de l'année afin de sécuriser certaines zones dangereuses. Notre employé communal, Fabrice, passe régulièrement sur l'ensemble de nos routes pour boucher les trous avec de l'enrobé froid.

La liste des projets pour 2026 est donnée à titre indicatif et peut évoluer en fonction des urgences ou des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en oeuvre.

## NOUVEAU LOGO

La commune change d'identité visuelle.



Cette décision votée le 28 Avril en conseil municipal n'est pas anecdotique. C'est une façon de marquer le renouveau promis en terme de communication.

Ce logo s'inscrit dans la continuité du précédent. Il reprend la Tour et la Chapelle, deux éléments forts qui identifient tout de suite Mirabel. La couleur vert anglais, utilisée sur le site internet depuis sa refonte, est aussi conservée. Ce changement, qui s'applique à tous les supports au fur et à mesure de l'épuisement des anciens stocks, n'a rien coûté à la commune.

Il sera déployé sur le site internet de la mairie d'ici quelques semaines et accompagnera une refonte du contenu.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez de rejoindre notre commune ? N'oubliez pas de vous faire connaître auprès de la mairie.

Cette démarche nous permet de vous inviter à un pot d'accueil organisé à la mairie à l'automne.



La nouvelle équipe municipale souhaite avant tout garder le lien avec les Mirabellois. Afin de vous partager l'actualité de notre commune, nous allons déployer plusieurs nouveaux outils.

Bien évidemment, communiquer c'est aussi se rencontrer\*. Vous êtes les bienvenus à la mairie et lors des conseils municipaux, qui sont publics. Leurs dates sont annoncées le plus tôt possible, notamment sur le site internet.

Dès notre investiture, nous avons travaillé à la création d'une **page Facebook**.

Vous y trouverez les dates et les faits marquants des conseils municipaux et tout ce qui fait l'actualité de Mirabel. Vous êtes déjà plus de 200 à nous



suivre. Si vous ne l'avez pas encore fait, rendez-vous sur la page «**Commune de Mirabel**». Il vous suffira d'**aimer** cette page pour retrouver toute notre actualité dans votre fil.

## GARDER LE LIEN



La Gazette de Mirabel est votre nouveau **bulletin municipal**. C'était un de nos engagements.

Nous avons choisi de garder un format papier pour permettre à tous de recevoir les informations essentielles. Notre ambition est de faire deux numéros par an. Celui-ci est particulièrement fourni pour couvrir l'actualité dense en ce début de mandat. Nous ajusterons le nombre de pages si nécessaire pour les prochains numéros.

La conception et la distribution de ce bulletin est assurée par le conseil municipal. Seule l'impression est à la charge de la commune.

### \* SE RENCONTRER

**Un moment convivial près de chez vous**  
(test d'une nouvelle formule).

Quartier par quartier, quelques membres du conseil municipal viendront à votre rencontre.

Nous installerons un stand et vous proposerons de venir échanger en toute convivialité autour d'un café, pendant une heure, un dimanche matin. Ce sera l'occasion de mieux se connaître, de comprendre votre quartier et de vous présenter les avancées de l'action communale.

Nous vous proposons de tester cette nouvelle formule,

**Quartier Chaulet**  
**Dimanche 12 Juillet**  
**de 11h à 12h.**

N'hésitez pas à venir, y compris si vous habitez ailleurs à Mirabel !



Dans une commune, le budget est divisé en deux grandes parties :

**Le budget de fonctionnement** sert à faire vivre la commune au quotidien : payer les agents, entretenir les bâtiments ou encore financer les dépenses courantes. L'excédent de budget de fonctionnement est versé dans le budget d'investissement.

**Le budget d'investissement**, lui, est destiné aux projets durables : travaux, aménagements, achat d'équipements, rénovation de bâtiments ou création de nouvelles infrastructures.

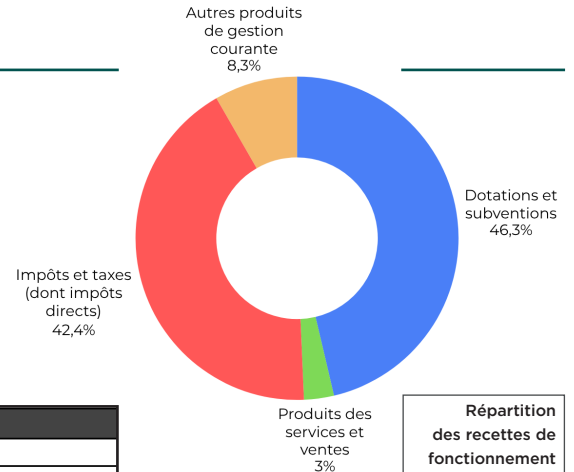
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement estimées pour 2026 représentent 840 543€ dont 299 244€ d'excédent de l'exercice 2025.

### IMPOTS LOCAUX

Une augmentation de 2% a été votée en conseil municipal, en cohérence avec les prévisions d'inflation pour 2026. Pour mémoire, le taux d'imposition n'a été réévalué qu'une seule fois lors de la précédente mandature (+5% en 2024).

| Poste                                 | Montant (€)      | Remarques                                                                                    |
|---------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dotations et subventions              | 250 736 €        | Aides de l'État, du département, etc.                                                        |
| Impôts et taxes (dont impôts directs) | 229 273 €        | Ressource fiscale principale (taxe d'habitation, foncier, etc.)                              |
| Autres produits de gestion courante   | 45 050 €         | Divers (loyers, recettes exceptionnelles, etc.)                                              |
| Produits des services et ventes       | 16 240 €         | Recettes liées aux services municipaux (concessions cimetière, occupation domaine public...) |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>541 299 €</b> |                                                                                              |
| Excédent de fonctionnement reporté    | 299 245 €        | Excédent de 2025                                                                             |
| <b>GRAND TOTAL</b>                    | <b>840 544 €</b> |                                                                                              |

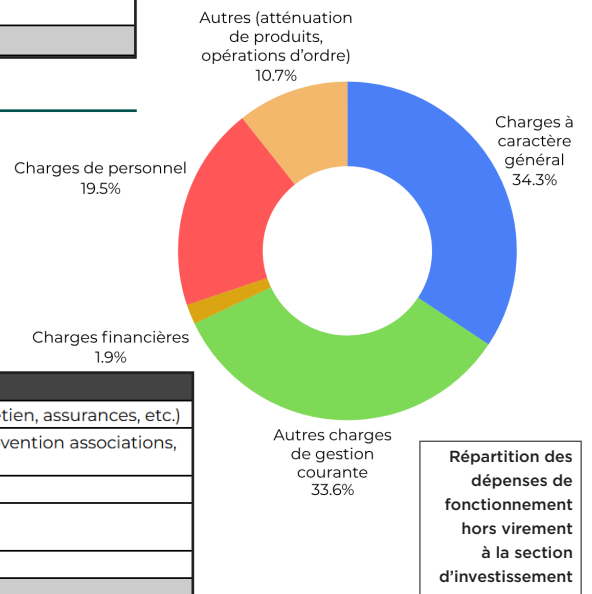


## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (hors transfert vers la section d'investissement) sont en augmentation à 414 669€ afin de soutenir les plans de rattrapage nécessaires.

Sur 2026, il est ainsi possible d'envisager un important virement vers la section d'investissement d'un montant de 425 875€.

| Poste                                                | Montant (€)      | Remarques                                                                                   |
|------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Charges à caractère général                          | 142 300 €        | Frais de fonctionnement courant (énergie, entretien, assurances, etc.)                      |
| Autres charges de gestion courante                   | 139 355 €        | Prestations de services, petits équipements, subvention associations, frais de scolarité... |
| Charges de personnel                                 | 80 920 €         | Masse salariale (salaires, charges sociales)                                                |
| Autres (atténuation de produits, opérations d'ordre) | 44 194 €         | Ajustements comptables                                                                      |
| Charges financières                                  | 7 900 €          | Intérêts d'emprunts                                                                         |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>414 669 €</b> |                                                                                             |
| Virement à la section investissement                 | 425 875 €        | Épargne de fonctionnement affectée à l'investissement                                       |
| <b>GRAND TOTAL</b>                                   | <b>840 544 €</b> |                                                                                             |



## ÉVOLUTIONS 2025 / 2026

Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour 2026 traduisent la volonté de la commune d'engager un important programme de remise à niveau.

Un effort soutenu sera consacré au rattrapage progressif du retard accumulé dans l'entretien des voiries et des bâtiments publics.

| Poste                              | Budget 2026 | Budget 2025 | Evolution en % | Principaux écarts                                                                                                                                 |
|------------------------------------|-------------|-------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Charges à caractère général        | 142 300 €   | 97 360 €    | +46%           | +30 000 € pour travaux d'entretien des voiries, réseaux et bâtiments publics (incl. débroussaillage/ épaveuse)<br>+1 000€ pour bulletin municipal |
| Autres charges de gestion courante | 139 355 €   | 138 235 €   | +1%            | Incluant frais scolaires et les subventions aux associations                                                                                      |
| Charges de personnel               | 80 920 €    | 80 840 €    | 0%             |                                                                                                                                                   |
| Charges financières                | 7 900 €     | 19 874 €    | -60%           | Effet du remboursement en 2025 d'un prêt relais                                                                                                   |

Un risque de réévaluation des frais de scolarité appliqués par les communes accueillant nos élèves a été intégré. Enfin, un effort supplémentaire sera fait cette année pour soutenir les associations.

En 2025, le remboursement d'un prêt relais, lié à la réalisation du projet de la salle des fêtes, a réduit le coût des intérêts payés par la commune.

## INVESTISSEMENTS

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Pour une commune, l'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, de terrains, etc.

Les recettes de la section d'investissement sont principalement : le virement reçu du budget de fonctionnement et des subventions. Elles peuvent être augmentées en cas de recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement financent aussi le remboursement du capital des emprunts.

| Recettes                                 | Montant (€)      | Remarques                                                        |
|------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------|
| Virement de la section de fonctionnement | 425 875 €        | Épargne de fonctionnement                                        |
| Excédent d'investissement capitalisé     | 65 600 €         | Épargne d'investissement des années précédentes                  |
| Subventions d'investissement reçues      | 64 867 €         | Aides extérieures pour les projets                               |
| Opérations d'ordre                       | 61 212 €         | Amortissements et opérations patrimoniales                       |
| Autres (FCTVA, TAM,)                     | 10 200 €         | Ajustements et recettes diverses                                 |
| <b>GRAND TOTAL</b>                       | <b>627 754 €</b> |                                                                  |
| Dépenses                                 | Montant (€)      | Remarques                                                        |
| Réseaux et enfouissement                 | 194 518 €        | Investissements lourds en infrastructures                        |
| Immobilisations hors opération           | 150 500 €        | Achats de matériel, véhicules, etc.                              |
| Dette                                    | 65 600 €         | Déficit reporté                                                  |
| Toilettes publiques                      | 60 000 €         |                                                                  |
| Emprunts et dettes assimilées            | 56 136 €         | Remboursement du capital des emprunts                            |
| Subventions et opérations diverses       | 54 000 €         | Aides à des tiers pour des équipements et ajustements comptables |
| Autres : immobilisation diverses         | 47 000 €         | Incorporelles et en cours                                        |
| <b>GRAND TOTAL</b>                       | <b>627 754 €</b> |                                                                  |

### PROJETS VALIDÉS

- Reprise du revêtement du chemin communal Beaume de Bouze : projet démarré en 2025 et finalisé en avril 2026 - 28 000€
- Toilettes publiques - Été 2026 - 60 000€



### NOUVEAUX PROJETS

#### Voirie/réseaux

- Travaux d'enfouissement de réseaux chemin de Montfleury
- Purge du chemin des Rochers, chemin de Garneyren, route de Saint Gineys
- Reprise de chaussée chemin de Tarnondette, chemin de la Sauzède, chemin du Chade

#### Travaux :

- Projet de sécurisation falaise du chemin des Avias
- Renforcement du mur du chemin des Guiniberts
- Portails (cimetière, garage communal)
- Immeubles communaux (travaux sur les bâtiments de la commune en location)

#### Création d'aires de jeux pour enfants ou City Park

## ENDETTEMENT

Les intérêts des emprunts contractés sont comptabilisés comme une dépense dans le budget de fonctionnement. Le remboursement du capital est une dépense du budget d'investissement.

**La dette par habitant** correspond au capital restant dû des emprunts de la commune rapporté au nombre d'habitants (777h).

**L'annuité de la dette en 2026 par habitant** correspond à la valeur

que la commune devra consacrer au remboursement des emprunts (capital et intérêts) pour l'année 2026 rapportée au nombre d'habitants de la commune.

Ces deux indicateurs permettent de mesurer la santé financière de la commune mais ne préjugent pas des retards d'investissement.

Ces indicateurs sont comparés avec les valeurs moyennes de la strate (communes similaires).

### DETTE PAR HABITANT (2025)

**Mirabel : 715€**

Strate (comparaison) : 560€

### ANNUITÉ DE LA DETTE PAR HABITANT (projection 2026)

**Mirabel : 71€**

Strate (comparaison) : 87€

# SALLE DES FÊTES & MAIRIE

**En 2019, la commune de Mirabel a décidé de lancer un vaste projet visant à construire un bistrot-restaurant, une nouvelle mairie et une nouvelle salle des fêtes dans le centre du village.**

ces bâtiments, à savoir notamment la conception architecturale et technique, et le suivi du chantier.

Le permis de construire a été accordé par arrêté du 23 juillet 2020.

Puis après consultation publique d'entreprises du BTP, les marchés de travaux ont été signés et les travaux ont débuté à l'automne 2020.

L'objectif de cette démarche est double:

- Il s'agit d'une part de déterminer avec précision l'origine des désordres constatés, et déterminer la nature des travaux susceptibles d'y remédier;



Au regard des moyens humains et techniques dont la commune dispose pour mener à bien cette opération, elle a considéré opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire [1], le Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA), pour l'assister sur les volets administratif, technique et financier de l'opération.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a donc été signée entre la commune et le SDEA en date du 13 mai 2019.

En octobre 2019, la commune a désigné un groupement d'Architecte et Bureaux d'études en charge de la maîtrise d'œuvre de la réalisation de

**Dès le mois d'octobre 2023, de nombreux désordres [2] se sont manifestés**, notamment des infiltrations et fissures sur les façades et la toiture de la salle des fêtes et de la mairie.

La commune et le SDEA ont donc saisi un commissaire de justice aux fins de dresser un constat des désordres.

Au regard des nombreux désordres en cours de chantier, la commune, accompagnée du SDEA, a mandaté un avocat et a saisi le Tribunal Administratif de Lyon aux fins de solliciter une expertise.



Nouvelle mairie :  
Exemple de désordres observés : fissures

- Il s'agit d'autre part de déterminer la responsabilité afférente à chaque intervenant dans cette opération, afin que la commune puisse obtenir réparation financière de l'ensemble des préjudices.

*[1] - Le maître d'ouvrage est la personne, physique ou morale, pour le compte de laquelle un projet de construction est réalisé. C'est le commanditaire du projet : celui qui décide de construire, finance l'opération et exprime les besoins. Dans notre cas, c'est la commune de Mirabel.*

*Un maître d'ouvrage mandataire est une personne ou une structure à qui le maître d'ouvrage confie, par mandat, tout ou partie de la gestion d'une opération de construction. Le maître d'ouvrage reste le décideur final et le propriétaire du projet, mais le mandataire agit en son nom pour accomplir certaines démarches (piloter le projet, lancer les appels d'offres, signer certains contrats, suivre les études et les travaux...)*

*[2] - Dans le domaine de la construction, un désordre désigne une anomalie, un défaut ou une dégradation affectant un bâtiment.*

*[3] - Un sapiteur est un spécialiste technique appelé par un expert lorsqu'il a besoin d'une compétence très précise qu'il ne maîtrise pas lui-même. Dans le secteur du bâtiment et de l'expertise construction, le sapiteur intervient souvent pour analyser un point particulier d'un désordre. Par exemple, un expert en bâtiment peut faire appel à un géotechnicien pour un problème de fondations, un ingénieur structure pour des fissures, un spécialiste en humidité pour des infiltrations...*

*[4] - Le principe du contradictoire est une règle fondamentale du droit selon laquelle chaque partie doit : être informée des éléments, arguments et preuves présentés contre elle, pouvoir les discuter et répondre avant qu'une décision soit prise.*

*Cet article a été élaboré en concertation avec le SDEA.*

# SALLE DES FÊTES & MAIRIE

## Le Tribunal a désigné un expert judiciaire par ordonnance en date du 25 avril 2024.

Face à la technicité de la mission, l'expert a souhaité se faire accompagner d'un sapiteur [3].

Cette phase d'expertise est chronophage dans la mesure où elle

nécessite d'une part des investigations très techniques, et d'autre part une discussion contradictoire entre tous les intervenants sur le chantier afin que les résultats de l'expertise ne puissent pas être remis en question.

A l'heure actuelle, les investigations sont donc en cours.

d'exécution, manquement aux règles de l'art, qualité des matériaux utilisés, insuffisance d'entretien, ou tout autre cause),

- la description et le coût des travaux de nature à faire cesser les désordres et à remettre l'ouvrage en l'état prévu par le marché,
- le chiffrage des préjudices pour la commune.



Nouvelle mairie :  
Exemple de désordres observés : traces d'humidité sur les murs

A l'issue de ces investigations, l'expert rendra au Tribunal son rapport comprenant :

- un descriptif précis des désordres et de leur cause (vice de conception, défaut de surveillance, faute

Sur la base des résultats de cette expertise, la commune, par l'intermédiaire de son avocat, sollicitera la réparation (par voie amiable ou contentieuse) de l'intégralité de ses préjudices auprès des intervenants dont la responsabilité sera mise en cause, et leurs assurances respectives.

### A quelle date seront terminées les investigations en cours ?

Il est très difficile de cadrer précisément la durée de ces investigations. Ces procédures sont généralement longues et nécessitent «le respect du principe du contradictoire» [4]. Toutes les parties peuvent être amenées à faire des observations pendant cette période.

Cette phase d'expertise technique est la première de la procédure juridictionnelle.

### Est-ce que le chantier est réceptionné ? Les entreprises ont-elles été payées ?

Le chantier n'est pas réceptionné et les entreprises ont été payées à hauteur des travaux réalisés. C'est la procédure normale dans un contexte de marchés publics.

### Peut-on utiliser les équipements (mairie et salle des fêtes) en attendant les résultats des expertises ?

Non. Le chantier n'est pas réceptionné. Le transfert de propriété des ouvrages bâtis n'est pas effectif. L'ouverture d'un établissement recevant du public nécessite l'agrément d'une commission de sécurité, ce qui n'est pas envisageable pour le moment.



Nouvelle salle des fêtes :  
Exemple de désordres observés : fissures et autres désordres

# PROJET AGRIVOLTAÏQUE

**La société RWE travaille sur un projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque de 17ha sur la commune de Mirabel - plateau du Coiron.**

Étapes réalisées :

- Dépôt du permis de construire : 22 décembre 2025
- Avis favorable de la commune de Mirabel : 29 décembre 2025
- Approbation de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales avec la société RWE pour la réalisation de la centrale agrivoltaïque : 14 janvier 2026 (élection municipale le 22 mars).
- En avril 2026, l'association Mirabel Environnement et Cadre de vie a déclenché une action en justice contre cette convention.

Prochaines étapes :

- Passage en CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) prévu à la fin de l'été 2026.
- Organisation d'une enquête publique, actuellement envisagée entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027.

La population sera tenue informée de l'avancement du dossier et des modalités de participation à l'enquête publique dès que celles-ci seront connues.



## L'AGENDA

**DIMANCHE 12 JUILLET DE 11H À 12H.**  
**MOMENT D'ÉCHANGE CONVIVIAL AVEC L'EQUIPE MUNICIPALE**

Quartier Chaulet

**MARDI 21 JUILLET À 18H30 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**ASSOCIATION SACRÉES PIERRES DE MIRABEL**

Eglise Saint-Etienne à Mirabel

Première partie : intervention de Alban Jollivet sur l'histoire de l'église

**SAMEDI 8 AOÛT - NUIT DES ÉTOILES**

Explications du système solaire, exposition, jeux, buvette et snacking.

Organisée par Mirabel'Anim

**MERCREDI 12 AOÛT À 18H30 - VISITE GUIDÉE DE MIRABEL**

Organisée par la Communauté de Communes Berg et Coiron et le Pays d'art et d'histoire du Vivarais Méridional.

### CAMION PIZZA

Le camion pizza est de retour à partir du 6 Juillet, **tous les lundis soirs** sur le parking du village.

Merci à Pizza Maria !



**LES AUBADES**  
**SAMEDI 29 & DIMANCHE 30 AOÛT** - Sur la commune  
**SAMEDI 5 SEPTEMBRE** - Au village

Organisées par le comité des jeunes de Mirabel'Anim

**DU 4 AU 6 SEPTEMBRE - FÊTE VOTIVE DE MIRABEL**

Bal, concours de pétanque et de longue

Organisée par Mirabel'Anim

**SAMEDI 31 OCTOBRE - HALLOWEEN**

Chasse au bonbons dans les quartiers et goûter

Organisé par Mirabel'Anim

**SAMEDI 7 NOVEMBRE - ZOMBIE RUN DANS LE VILLAGE**

Buvette et snacking

Organisé par Mirabel'Anim



Les feux de la Saint-Jean, c'était le 6 juin dernier  
Une très belle soirée pleine de surprises organisée par Mirabel'Anim

**Sur la commune de Mirabel, on compte environ quinze exploitations agricoles qui exploitent près de 60 % du territoire.**



L'agriculture constitue ainsi l'une des principales activités économiques de la commune. Les exploitations sont majoritairement orientées vers la polyculture-élevage. La vigne occupe une place importante, aux côtés de l'élevage de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins et de porcins. Cette diversité nous permet de bénéficier d'une grande variété de produits locaux de qualité : vin, fromages, œufs, viande, pain (paysan-boulangier), miel, etc. De quoi régaler les habitants comme les visiteurs. Certains de ces produits sont proposés en vente directe à la ferme.

Ce qui caractérise chaque agriculteur de Mirabel, c'est la pratique systématique d'une agriculture de qualité. Les poulets de chair sont élevés en plein air en label Rouge ; les œufs proviennent de poules pondeuses plein air ou de filières bio ; les bovins, caprins, ovins et porcins sont élevés en extensif avec pâturage. La viticulture suit les principes de l'agriculture raisonnée ou biologique, et le pain du paysan boulangier est également bio. Ainsi, toutes les productions de Mirabel sont issues de filières de qualité, une véritable fierté pour notre commune.

En cette période de printemps, l'activité agricole est particulièrement intense. Avec la reprise de la végétation après l'hiver, l'herbe pousse rapidement et les travaux de récolte du fourrage commencent. Les céréales poursuivent également leur développement.

En viticulture, la vigne redémarre une nouvelle saison. Début juin correspond à la période de la floraison, une étape essentielle qui conditionne la future récolte.

C'est pourquoi, nous voyons une activité soutenue dans les parcelles, avec de nombreux agriculteurs et des engins agricoles, très tôt le matin ou très tard le soir, avec une large amplitude horaire pour répondre aux exigences de ces saisons.



Crédit photo : Pauline Loyrion

En élevage caprin, après les naissances des chevreaux, la production laitière reprend pour les fromages de chèvre. C'est aussi le temps de la mise à l'herbe des troupeaux. Le pâturage joue un rôle essentiel, tant pour l'alimentation des animaux que pour l'entretien des paysages.

Outre la fonction nourricière des agriculteurs, toutes ces activités contribuent à la beauté de nos paysages et à leur entretien, tout en participant à la prévention des risques d'incendie en été.

*Didier Boyrel*

## C'EST LE PRINTEMPS

La commune est grande.  
L'herbe pousse vite.  
Fabrice, l'employé communal est seul.

N'hésitez pas à entretenir devant chez vous.



### Au printemps, on entretient et on nettoie

**Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain !** C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison.

C'est également la période durant laquelle les repousses d'herbes et de broussailles doivent être coupées, avant l'été.



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Nos aînés au cœur de l'attention du CCAS

Prendre soin des plus fragiles, maintenir le lien social et veiller au bien-être de chacun : telles sont les priorités du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune.

À l'approche des fortes chaleurs estivales, le CCAS s'est réuni pour la deuxième fois en présence de M. le Maire Christopher Martaresche afin de préparer et d'accompagner les personnes les plus vulnérables. Dès le déclenchement du plan canicule par la Préfecture, une permanence sera assurée en mairie afin de rester en contact avec les habitants les plus



fragiles et les plus isolés, notamment les personnes âgées de plus de 70 ans. Des appels téléphoniques réguliers permettront de prendre de leurs nouvelles, de s'assurer que tout va bien et de leur apporter écoute, conseils et soutien si nécessaire.

Parce que le bien-être passe aussi par le plaisir de se retrouver, le CCAS

proposera à l'automne un moment placé sous le signe de la convivialité. Les habitants âgés de plus de 65 ans seront invités à participer à un goûter festif sous la forme d'un thé dansant. Une belle occasion de partager un après-midi chaleureux, de faire de nouvelles rencontres, d'échanger souvenirs et anecdotes, et de profiter ensemble d'un moment de détente et de bonne humeur.

À travers ces initiatives, le CCAS poursuit son engagement en faveur de nos aînés, en luttant contre l'isolement et en renforçant les liens qui font la richesse et la solidarité de notre commune.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 75 36 72 02.

## LA VIE DE LA COMMUNE

### NUISANCES SONORES

Pour rappel, voici un extrait de l'arrêté préfectoral n° 2016-048-ARSD07SE-01 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Ardèche :



« Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h00 »

Merci à tous pour votre compréhension.

### MOTS MÊLÉS

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| W | P | U | H | W | L | C | Q | T | C | B | W | O | Z | B |
| F | P | V | L | F | Z | W | N | L | Y | P | W | H | J | J |
| T | Q | V | F | H | P | R | L | E | A | C | N | T | D | U |
| O | L | O | R | F | D | R | N | L | I | P | Y | D | T | C |
| I | N | P | L | N | A | E | A | Y | V | V | R | T | H | H |
| M | Y | U | Z | L | Y | V | D | D | Q | Y | T | A | K | A |
| I | U | A | Y | M | I | R | A | B | E | L | U | R | D | D |
| A | A | V | X | L | C | R | F | L | M | L | P | N | C | E |
| D | D | I | L | G | Z | D | D | E | E | M | N | O | F | B |
| R | O | A | E | T | Y | U | Y | T | L | T | M | N | Y | D |
| B | G | S | F | S | W | F | N | A | U | V | T | D | Q | K |
| E | K | Y | V | Q | V | R | L | A | V | F | B | E | Y | J |
| U | X | N | T | S | D | N | Q | U | G | F | W | T | S | B |
| L | U | P | Q | S | K | Y | W | J | F | C | V | T | P | P |
| O | J | N | Q | A | C | O | L | O | M | B | I | E | R | C |

### Connaissez-vous bien Mirabel ?

Dix quartiers de notre commune se sont cachés dans cette grille de mots mêlés. La solution vous sera dévoilée sur Facebook le 14 juillet à midi.

# GESTION DES DECHETS : LES BONNES PRATIQUES

**La collecte des déchets, c'est magique. Il suffit de déposer ses ordures dans les bacs prévus à cet effet et elles disparaissent.**

Bien sûr, c'est un peu plus compliqué. Il y a derrière ces conteneurs, des femmes, des hommes et une organisation complexe qui ont besoin de vous pour être pleinement efficaces.

**Les agents techniques de la communauté de communes :**

- Collectent les bacs ordures ménagères (verts)
- Collectent les bacs de tri sélectif (jaunes)
- Collectent les cartons bruns pliés (bleu)
- Lavent et entretiennent les bacs de collecte

**Le Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas SIDOMSA :**

- Gère et traite les déchets
- Ramasse le papier et le verre

**La commune de Mirabel**

- Traite les dépôts non conformes

## TRI DES EMBALLAGES

**Le tri des emballages à la source n'est pas une option. C'est une obligation légale.**

Ne pas trier ses déchets, ou mal les trier, c'est s'exposer à une amende forfaitaire (article R632-1 du Code pénal )

**Aucun déchet ne doit être déposé au pied des conteneurs.**

L'abandon de déchets à proximité des points de collecte est aussi réprimé. Dans le cas où un conteneur serait plein et pour des raisons évidentes d'hygiène et de salubrité, les déchets doivent être conservés ou déposés dans un autre conteneur... en respectant la nature des déchets bien sûr.

Ces règles de bon sens s'appliquent aussi si le bac est plein et si le couvercle ne ferme plus. Le vent soulèvera le couvercle et les déchets qui le peuvent s'envoleront dans la nature.

Retrouvez toutes les informations concernant le tri sélectif dans la brochure à votre disposition sur le site du SIDOMSA en suivant ce QR code.



### LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES



#### EMBALLAGES PLASTIQUES



#### EMBALLAGES MÉTALLIQUES



#### BRIQUES ALIMENTAIRES



N'oubliez pas TOUS les emballages se trient !

### LES PAPIERS ET CARTONNETTES



#### TOUS LES PAPIERS



#### CARTONNETTES



Cela permet la fabrication de papiers et cartons recyclés.

### LE VERRE



#### BOUTEILLES EN VERRE



#### POTS & BOCAUX EN VERRE



N'oubliez pas, le verre est recyclable à l'infini !

**Que se passe-t-il si vous ne jetez pas vos bouteilles en verre dans le bac prévu à cet effet ?**

Vous n'avez pas fait le geste nécessaire. Cette matière ne sera pas recyclée, certes, mais il y a bien d'autres conséquences très concrètes :

**Le conteneur gris** qui sert à la collecte des ordures ménagères résiduelles (ce qui doit vous rester quand le tri sélectif a bien été fait), **sera refusé** lors de sa collecte par le camion ou à l'arrivée au centre de tri.

Pour sortir de cette impasse, Fabrice fera l'équilibriste pour trier ce qui ne l'a pas été.

Pour la tranquillité des riverains, nous vous rappelons que **le dépôt du verre est interdit de 22h à 7h le matin.**



Exemple d'erreur de tri découverte sur le parking du village le 22 mai 2026.

## LA GAZETTE DE MIRABEL

**Directeur de publication :** Christopher Martaresche

**Rédaction :** Équipe municipale

**Photos :** Équipe municipale, Yves Pella, Pauline Loyrion et Edouard Eyrolet.

**Maquette et mise en page :** Commission communication et informatique.

**Imprimé par :** ABP Images Services, 380-2 Route de la cave coopérative, 07200 Saint-Etienne de Fontbellon

**Ne pas jeter sur la voie publique.**